

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2015**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

VOTE DES TAUX 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2015 : taxe d'habitation : 8,40 %, taxe foncier bâti : 14,61 %, taxe foncier non bâti : 56,91 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le montant des subventions aux associations Erômaines pour l'année 2015, pour un montant total de 6 130,00 Euros.

TARIFS MUNICIPAUX

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, le conseil municipal à l'unanimité, fixe les tarifs des concessions du cimetière comme suit :

- concession trentenaire : 80 euros le m² ;
- concession cinquantenaire : 140 euros le m²,
- case columbarium pour 30 ans : 450 euros,
- case columbarium pour 15 ans : 250.

COMPTES DE GESTION & COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

N'appelant ni observation ni réserve les comptes de gestion 2014 du Receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du service assainissement et celui de la Commune. Constatant un excédent de fonctionnement de 141 851,63 Euros.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Constatant un excédent de fonctionnement de 141 851,63 Euros, le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter la totalité à l'excédent reporté.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 de la Commune et l'arrête à :

- Dépenses de fonctionnement	621 545,78 Euros
- Recettes de fonctionnement	621 545,78 Euros
- Dépenses d'investissement	755 893,44 Euros
- Recettes d'investissement	755 893,44 Euros

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 du service assainissement et l'arrête à :

- Dépenses d'exploitation	114 738,51 Euros
- Recettes d'exploitation	114 738,51 Euros
- Dépenses d'investissement	124 616,07 Euros
- Recettes d'investissement	124 616,07 Euros

MODIFICATION DES STATUTS DE HERMITAGE TOURNONAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification des statuts de Hermitage Tournonais Communauté de Communes. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes.

ADHESION HTCC AU SYNDICAT MIXTE DROME DES COLLINES VALENCE VIVARAIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion d'Hermitage-Tournonais communauté de Communes au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais.

ADHESION HTCC AU SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion d'Hermitage-Tournonais communauté de Communes au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

ADHESION AU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au service mutualisé mis en place par Hermitage Tournonais Communauté de Communes à compter du 1^{er} avril 2015 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes : Permis de construire, Permis d'aménager, Déclarations préalables et Certificats d'urbanisme opérationnels.

SDED - ECLAIRAGE PUBLIC

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour les travaux d'éclairage public «Route des clos, Chemin Saint Antoine,, Le Garay, Chemin des Impailots, lotissement les Mottes».

TERRAIN LES RICHARDINS : MISE EN CONFORMITE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le contenu de la convention, à intervenir entre FPS TOWERS et la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait
en Mairie, le 13 avril 2015
le Maire,